

industries de fabrication canadiennes. Ces deux études sont décrites par le directeur des enquêtes et des recherches, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, dans son rapport annuel de 1968. Les fonctionnaires du ministère se servent aussi de ces renseignements à l'occasion pour d'autres enquêtes effectuées aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

La concentration de la propriété et du contrôle de l'industrie canadienne est une des questions que le Conseil économique du Canada devra nécessairement examiner avec soin, compte tenu du mandat que lui a octroyé le gouvernement, en le chargeant d'étudier une politique de concurrence au

Canada et de faire les recommandations qui s'imposent à ce sujet.

Nous comptons recevoir le rapport du Conseil économique du Canada vers le milieu de cette année. Le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas l'intention de présenter de mesure législative sur une politique de concurrence en général ou sur la concentration du contrôle de l'industrie au Canada, en particulier, tant qu'il ne sera pas au courant de l'opinion du Conseil économique et qu'il n'aura pas eu l'occasion de l'examiner soigneusement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 18 du soir.)

---